

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES D'ORSAY
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022

MEMBRES ELUS OU NOMMES :

Pr sents :

E. AKMANSOY, F. BAUDIN, Y. BERTHO, T. BIZOUARN, M. CARRIERE, F. COQUELLE, T. DEBRIE,
L. DUPORTETS, S. EDOUARD, C. GAULARD, F. HIVERT, L. JARDILLIER, A. MAHE, C. MARLIN, D.
MERLET, N. GALIAY, B. PANSU, K. STEENKESTE, G. STENVOT, L. THEODORE

Excus s-pouvoirs :

E. ARIEU donne pouvoir   Y. BERTHO
C. BERRIER donne pouvoir   O. LESPINET
K. NAKATANI donne pouvoir   Y. BERTHO
P. SERVANT donne pouvoir   L. DUPORTETS

PERSONNES INVITEES PRESENTES :

F. ANIEL, S. CALONNE, L. CATALA, A. COURTIN, M.P. CORDIER, M.C. DAUGERON, P. DE
OLIVEIRA, C. DREUX, V. FONTENEAU, E. KHAN, I. LAMPRE, C. LEMAUFF, O. LESPINET,
C. MARTEAU, L. MOUCHARD, C. PASQUIER, S. PERRICHOT, D. QUADRI, F. ROUSSET

MEMBRES DU DECANAT PRESENTS :

Doyen : Denis MERLET

Vice-Doyens : Yann BERTHO, Aline MAHE, Mohamed MELLAH, E. TRIZAC

ORDRE DU JOUR

- 1 - Adoption de l'ordre du jour et d signation du secr taire de s ance**
- 2 - Approbation du Proc s-Verbal du Conseil de la Facult  des Sciences du 5 juillet 2022**

3 - Pour Vote :
Conventions

4 - Informations générales

- Evènements
- Bibliothèque d'Orsay – Archives Scientifiques : Intervention de Marie-Pierre Cordier
- Point Pédagogie - Bilan Inscriptions - Effectifs inscrits en L1 & Formations 2023/2024
- Point Pédagogie – Césure Etudiants
- Point Gate
- Point BPC

5 - Questions diverses

1- Adoption de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance

Denis Merlet présente l'ordre du jour du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay, qui se tient en visioconférence et en présentiel dans la Salle des Colloques, puis demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent aborder d'autres points dans les questions diverses.

Frédéric Baudin aimerait que soit ajouté à l'ordre du jour un point d'information relatif à la position des différents départements de l'UFR Sciences sur les CPJ.

Dominique Quadri voudrait que soient abordés, d'une part, la question de la restauration sur le plateau et, d'autre part, le nettoyage des vitres au PUIO.

Christelle Marlin souhaite un point d'information sur les mesures de sobriété énergétique prises par la Faculté des Sciences.

Olivier Lespinet aimerait avoir des informations sur les fusions prévues en 2025 par l'Université Paris-Saclay.

Serge Edouard voudrait ajouter un point relatif à l'accompagnement des étudiants de l'UFR Sciences en situation de handicap.

Laurent Théodore souhaite qu'il soit débattu dans les questions diverses sur la banalisation éventuelle de l'après-midi des pré-JPO.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présents.

Florent Hivert est volontaire pour être **secrétaire de séance**.

2- Approbation du procès-verbal du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay du 5 juillet 2022

Le Procès-Verbal du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay du mardi 5 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présents.

3 - Pour vote :

Conventions : Intervention de Christine Marteau

Sont présentées pour information aux membres du Conseil,

1) Les 3 conventions approuvées par le Bureau du mardi 12 juillet 2022 :

Opie ([94022FORDEP015](#))

Convention de partenariat concernant une conférence sur la biodiversité pour 23 étudiants de LP Ecopaysage du végétal urbain Le 11 mai 2022. Dépense de 336 €.

Mathilde LECLERCQ ([94022FORDEP016](#))

Convention de partenariat portant sur la mise en place de coaching en expression écrite et orale pour 50 étudiants du DU3R. 41 heures sur l'année 2022-2023. Dépense de 1.880 €.

Calt Story ([94022SAG048](#))

Convention d'occupation temporaire du domaine public concernant la mise à disposition de locaux (100 m²) au rez-de-chaussée du bâtiment 220. Du 1er juin au 31 juillet 2022. Recette de 2.000 €.

2) Les 5 conventions approuvées par le Bureau du mardi 6 septembre 2022 :

ALTO Ingénierie ([94022FORDEP017](#))

Mise en place de 2 journées de formation aux techniques du BIM (Building Information Modeling) pour 13 étudiants de la LP TPE en juin 2022 – Dépense : 2.180 €

Science Accueil ([94022SAG050](#))

Mise en place d'un cours de FLE dans le cadre de l'insertion professionnelle pour 16 doctorants de l'ED STIC - Durée : 60 heures de mars à juillet 2022 - Dépense : 7.200 euros (450 € par doctorant)

Thomas BAUDEL, auto-entrepreneur ([94022SAG051](#))

Mise à jour sur FUN-MOOC du MOOC « Ethic & STICS réalisé par Thomas Baudel et Christine Froidevaux, destiné aux 16 doctorants de l'ED STIC. En outre, Thomas Baudel a assuré un suivi des sessions en juin-juillet 2022 – Coût total 1.275,46 € (l'Université avait acquis les droits sur ce MOOC par contrat signé le 31 juillet 2021)

Pondicherry Science Forum (94022SAG052)

Financement du concours Make Science en Inde – Année 2022-2023 - Dépense : 1.200 €

Association Tutorat Santé Paris Saclay (94022SAG053)

Mise à disposition de locaux et de moyens (reprographie et agents SSIAP) au profit de l'association pour l'année 2022-2023.

4 Conventions sont présentées pour vote aux membres élus du Conseil

Université Grenoble Alpes (94022FORDEP019)

Convention de mise à disposition de la plateforme de TP d'instrumentation nucléaire du LPSC afin d'effectuer trois journées d'enseignement pour les 14 étudiants de la L3 pro Techniques Physiques des Energies. Du 25 au 27 janvier 2023. La dépense dépendra du nombre d'heures d'occupation des locaux et du nombre d'étudiants.

Ménestrel Production (94022FORDEP020)

Convention de partenariat proposant des séances de coaching en audiovisuel pour les 50 étudiants du DU3R, UE 07 : Projet en communication professionnelle. 12 séances de 3 heures + 1 répétition de 3h + coaching des étudiants lors de la représentation publique + captation-montage de la représentation publique. Année 2022-2023. Dépense de 3.520,00 € HT.

Serge Edouard demande pourquoi ce coaching en audiovisuel destiné aux étudiants du DU3R est financé par le Département de Physique de l'UFR Sciences et non pas par l'Université Paris-Saclay. **Aline Mahé** répond qu'il s'agit d'une formation dispensée par plusieurs composantes (« tronc commun ») qui est gérée par l'UFR Sciences (et non pas par le Département de Physique : erreur dans la convention qui sera rectifiée).

Constantin JOPECK (94022FORDEP021)

Convention de partenariat concernant la réalisation de séances dans le cadre de l'UE Art et Optique proposée à 15 étudiants de L1 PCST. 20 heures entre septembre et décembre 2022. Dépense de 1.241,80 €.

Région IDF (94022SAG054)

Convention d'attribution de subvention à l'Université Paris-Saclay par le Préfet de Région pour la Fête de la Science 2022. Du 30 juin au 31 décembre 2022. Recette de 4.000 €.

Les 4 conventions sont approuvées à l'unanimité par les membres élus du Conseil présents.

4- Informations générales : Intervention de Denis Merlet

- Nous avons appris avec tristesse que **Jean-Stéphane Joly** est décédé le 16 septembre dernier à l'âge de 55 ans. Jean-Stéphane Joly pilotait l'unité d'appui à la recherche TEFOR Paris-Saclay et développait ses travaux au sein de l'Institut des Neurosciences Paris-Saclay (NeuroPSI). Ingénieur agronome diplômé d'AgroBioTech, Jean-Stéphane Joly a réalisé son doctorat à l'Institut Pasteur. Il a contribué à la création de l'Institut des Neurosciences Paris-Saclay. Ses recherches portaient en particulier sur le développement du système nerveux chez le poisson zèbre, le médaka et l'ascidie.
- Des **réunions d'informations** sur les possibilités de **mobilité internationale pour les étudiants** sont organisées en présentiel (le 5 octobre 2022 à 12h00 dans la salle 103 du bâtiment 338 et le 12 octobre prochain à 14h00 dans l'Amphi 1 du Bâtiment Henri Moissan) et en ligne (le 13 octobre entre 16h00 et 19h00 : forum virtuel organisé par la DRIE). Pour la **mobilité des personnels**, une réunion d'information est prévue en ligne le 7 octobre prochain à 12h00 (inscription sur <https://admin-sphinx.universite-paris-saclay.fr/SurveyServer/s/r0ko07>).
- Denis Merlet annonce le départ de **Séverine Calonne**, responsable du Service Ressources Humaines de la Faculté des Sciences. Séverine Calonne quitte ses fonctions le 1^{er} novembre prochain. Denis Merlet exprime ses regrets et tient à la remercier pour avoir permis à la Faculté des Sciences d'Orsay de bénéficier de ses grandes compétences professionnelles. Il ajoute que le Service Ressources Humaines étant actuellement en sous-effectif, il est demandé aux personnels de la compréhension.
- **Claire Lemauff**, qui assure l'intérim jusqu'à l'arrivée de la nouvelle responsable de la BU d'Orsay en janvier 2023, informe le Conseil de la tenue d'une **exposition organisée par et à la BU d'Orsay à l'occasion de ses 60 ans**. L'exposition retrace l'histoire de la BU d'Orsay et des jeux, des concours, sont organisés à cette occasion pour les étudiants. L'**inauguration** est prévue **le 13 octobre prochain à 13 heures**. L'exposition s'achèvera le 16 novembre 2022.

Evènements :

- **Welcome Day** organisé **le jeudi 6 octobre 2022 entre 16h00 et minuit** par la DRI et la Direction Marque & Communication Composantes : au bâtiment 337, évènement d'accueil et de rencontres pour les étudiants internationaux. Il s'agira d'Ateliers, Stands, Jeux et Soirée.
- **Fête de la Science** les **jeudi 6 octobre (pour les étudiants), vendredi 7 octobre (pour les scolaires) et dimanche 9 octobre 2022 (pour tous publics)** : sur le campus d'Orsay, visite de laboratoires, ateliers, conférences et expériences ludiques pour petits et grands.

- **Inauguration du Centre Français d'Innovation Culinaire le vendredi 7 octobre 2022 à 16 heures** : au bâtiment 204, cérémonie d'inauguration du nouveau laboratoire du CFIC et ateliers.
- **Exposition à la BU d'Orsay, entre le 13 octobre et le 16 novembre 2022, à l'occasion de ses 60 ans** : l'exposition retrace l'histoire de la BU d'Orsay.

Bibliothèque d'Orsay : Présentation de la Mission Archives Scientifiques par Marie-Pierre Cordier qui remercie les membres du Conseil de l'avoir invitée à présenter sa mission

La mission Archives Scientifiques, rattachée à la Direction des Bibliothèques, de l'Information et de la Science Ouverte, a été mise en place à l'Université Paris-Saclay à compter du 1^{er} septembre 2021. Marie-Pierre Cordier a été chargée de cette mission après avoir été Archiviste aux Archives Nationales à Paris et aux Archives Départementales de la Seine-Saint-Denis à Bobigny. Elle est joignable à l'adresse marie-pierre.cordier@universite-paris-saclay.fr.

Les principaux objectifs de cette mission sont de :

- **mettre en place la politique d'archivage scientifique** de l'Université en collaboration avec les producteurs (Laboratoires, Enseignants-Chercheurs) : définir les documents et informations à archiver, mettre en œuvre des procédures et des actions de collecte,
- conserver lesdits documents et informations, traiter et valoriser les archives ;
- **communiquer les archives** en décrivant les archives définitives, en collaboration avec les producteurs et dans le respect des règles de communicabilité.

En France, les données de la Recherche sont également considérées comme des archives.

Quelques éléments d'information sur les archives

- Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données de la recherche, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité
(art. L 211-1 du Code du patrimoine, livre II sur les archives)

Qu'est-ce que les archives publiques ?

- Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ;
- Les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé ;
- Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels et les registres de conventions notariées de pacte civil de solidarité.

(art. L 211-4 du Code du patrimoine modifié par la loi n°216-925 du 7/07/2016, art. 65(V))

La plupart des documents d'archives scientifiques (ou de la recherche) sont des archives publiques. Ceux produits dans le cadre d'une université sont des archives publiques.

université
PARIS-SACLAY

Quelques idées fausses à combattre !

- **Mes archives, j'en fais ce que je veux : on n'a qu'à tout brûler !**
 - Vous êtes responsable des documents que vous avez produits mais pas propriétaire ; en cas de départ, vos archives sont à remettre à un service d'archives : **N'HESITEZ PAS A ME CONTACTER !**

A retenir : les archives publique ne peuvent ni être aliénées, ni être détruites, sans l'autorisation du producteur ET du service d'archives compétent.

université
PARIS-SACLAY

Quelques idées fausses à combattre !

- Ce qui compte ce sont les publications et les documents finaux, le reste ça ne sert à rien !
- Les archives sont une source d'information essentielle, ayant un caractère unique et original ; elle permettent notamment :
 - D'assurer la gestion courante ;
 - De répondre aux justifications des droits ;
 - De valider les résultats de la recherche, via les données ;
 - De prouver l'antériorité des recherches ;
 - D'aider à l'écriture de l'Histoire de votre laboratoire ou plus largement de la recherche scientifique.

Quelques idées fausses à combattre !

- Pour les archives, il y a de la place à la cave !
- Archiver ne signifie pas tout garder au fonds d'une cave ou dans un local.
- Il est possible de faire du tri, d'éliminer ; pour cela, il existe des tableaux de gestion qui permettent de déterminer combien de temps un document doit être conservé, s'il peut être éliminé ou conservé.

N'HESITEZ PAS A ME CONTACTER !

Emmanuel Trizac voudrait connaître le volume de stockage des archives physiques de la BU d'Orsay ainsi que celui des archives départementales de l'Essonne.

Marie-Pierre Cordier répond qu'actuellement la BU d'Orsay a la possibilité de conserver toutes les archives définitives de la Faculté des Sciences d'Orsay. Elle ajoute que, si on atteignait des volumes trop importants, il serait alors possible de les verser aux archives départementales de l'Essonne.

Emmanuel Trizac aimerait également savoir si les archives numériques sont conservées sous un format pérenne. **Marie-Pierre Cordier** indique que pour les archives numériques la principale problématique est l'obsolescence du matériel et l'obsolescence des formats mais qu'il reste des formats plus pérennes que d'autres, par exemple le format PDF. Sur ces questions, elle invite à se rendre sur le site du CINES qui a une mission d'archivage pérenne sur le numérique. Le CINES met en ligne une liste de formats pérennes et propose notamment des possibilités d'archivage de données scientifiques (par exemple, l'archivage de banques de données numérique de l'INSERM).

Denis Merlet intervient pour questionner sur l'archivage des échantillons, par exemple ceux du Département de biologie. Les archives sont en effet différentes d'une discipline à l'autre. **Marie-Pierre Cordier** ne pense pas qu'il soit actuellement possible d'archiver du « vivant ». Pour ce qui est des Sciences de la Terre, par exemple, il s'agirait plutôt de collections et non pas d'archives.

Tania Bizouarn souhaite savoir comment est respectée la confidentialité de documents scientifiques. **Marie-Pierre Cordier** indique que si la recherche n'a pas encore été publiée elle n'a pas à être archivée. Quoiqu'il en soit, l'archivage se traite toujours avec le producteur et il est décidé en concertation avec ce dernier du moment où les archives peuvent être rendues publiques.

Virginie Fonteneau rappelle que les archives servent aussi à valoriser l'Université. Elle indique également que, en matière d'archives physiques, outre le Service des Archives de la BU d'Orsay, interviennent d'autres organismes pour leur traitement (par exemple la mission PASTIQUE pour les instruments de recherches...) et que ce sont les archives papiers de la BU qui permettront d'avoir les modes d'emploi, de savoir où trouver ces instruments, ces collections (...).

Florent Hivert demande s'il est prévu des actions de sensibilisation auprès des Enseignants-Chercheurs, voire une feuille de route. **Marie-Pierre Cordier** répond qu'a été mis en place au sein de la BU un service avec des Référents Recherche qui interviennent auprès des Enseignants-Chercheurs pour les aider dans leurs Recherches, notamment dans la gestion des données. Elle réfléchit à la possibilité pour ces Référents Recherches d'intervenir sur les questions d'archivage. De plus, Marie-Pierre Cordier contacte d'ores et déjà les Laboratoires pour que se tiennent des réunions de sensibilisation. Elle pense également à rédiger un guide sur ce sujet et souhaite organiser pour les Enseignants-Chercheurs des demi-journées de sensibilisation sur l'archivage et sur la numérisation des archives scientifiques.

Denis Merlet pense qu'il conviendrait dans l'immédiat de cibler les Laboratoires qui déménagent/emménagent actuellement, tout comme ceux qui envisagent des travaux dans leurs locaux, et qu'il serait nécessaire de donner à Marie-Pierre Cordier les informations relatives à ces mouvements. Pour **Marie-Pierre Cordier**, ce serait effectivement une excellente démarche. **Florent Hivert** rappelle que les Enseignants sont également concernés par ce sujet. Ce sur quoi **Marie-Pierre Cordier** est d'accord.

Denis Merlet remercie Marie-Pierre Cordier pour son intervention.

Point Pédagogie – Bilan Inscriptions 2022/2023 - Effectifs inscrits en L1 & Formations 2023/2024 : Intervention de Aline Mahé

Aline Mahé, en premier lieu, informe le Conseil des nombreuses difficultés rencontrées lors des inscriptions administratives parmi lesquelles :

- changement de procédure en cours de campagne,
- impossibilité de délivrer des certificats de scolarité,
- impossibilité de délivrer des cartes d'étudiants,
- mise à jour informatique par la DSI durant la campagne, ce qui a entraîné la panne de la machine à cartes,
- suppression des comptes étudiants pour les étudiants non inscrits l'année précédente,

et des dossiers papiers qui sont beaucoup plus longs à traiter que les inscriptions administratives en ligne.

A cela se sont ajoutées les difficultés RH :

- manque de gestionnaires, avec impossibilité de recruter car attente des résultats des concours pour ces postes, et arrêts maladie,
- désistement de vacataires au dernier moment.

Toutes ces difficultés ont généré de nombreux retards. Pour les urgences, Aline Mahé recommande de s'adresser par courriel à Céline Verdanne, Responsable Scolarité.

La campagne Parcoursup a pris fin le 15 septembre dernier. Le rapport public de la commission des vœux est attendu pour le 21 octobre prochain au plus tard.

Bilan des inscriptions administratives pour les L1 :

Portails et L1 LAS

	2020-21		2021-2022		2022-2023	
	IA définitive		IA Définitive		IA au 22-sept	
BCST	336	363	354	374	319	351
BCST LAS	27		20		32	
MI	117	132	147	155	130	143
MI LAS	15		8		13	
MP	127	148	156	164	121	134
MP LAS	21		8		13	
PCST	134	166	152	174	137	160
PCST LAS	32		22		23	
PSCO	119		119		117	

Retour à une situation proche de 2020-2021

Portails et L1 LAS

	Nb IA	nb primo IA 26/09	Bac 2022 (% IA) 201 (63%)	Bac antérieur à 2022 = Réo	nb cumulatif	nb réo LDD	nb PCSO	nb réo PASS/LAS	Red (%IA) 22 (6,9%)
BCST	319	297	(63%)	96	12	1	3	21	(6,9%)
BCST LAS	32	31	(68,8%)	9			7		1
MI	131	104	(54,2%)	33		2		3	27 (20,6)
MI LAS	13	13	(84,6%)	2					0
MP	122	106	(59,8%)	33	2	1	2	8	16 (13,1%)
MP LAS	13	13	(84,6%)	2	1	1			0
PCST	137	110	(40,4%)	55		3	8	11	28 (20,4%)
PCST LAS	20	20	18 (90%)	2					0

Portails et L1 LAS

	Nb total IA 22-sept	% Nouveau bac	% autres bac <=2020	% redoublants
BCST	319	85	15	7
BCST LAS	32	72	28	3
MI	130	75	25	21
MI LAS	13	100	0	0
MP	121	81	19	13
MP LAS	13	92	8	0
PCST	137	69	31	20
PCST LAS	23	91	9	0

Environ 80 % de nouveau BAC, 20% de redoublants en MI et PCST

Dispositif oui-si

	2020-21	2021-22	2022-23
BCST	20	18	28
MI	20	6	23
MP	30	5	16
PCST	49	47	74
	119	76	141

Retour à des valeurs élevées (supérieures à 2020-2021 sauf en MP)

A souligner que pour les OUI/SI, les chiffres ne sont pas définitifs. Des dispositifs de soutien ont été organisés à partir des tests de positionnement.

LDD

	2020-21		2021-22		2022-23	
	IA def	nb de place parcoursup	nb IA	Parcoursup acceptation def	nb IA	Parcoursup acceptation def
LDD Chim, SV	24	25	25	25	26	25
LDD Eco, Math	21	30	26	26	26	30
LDD GPC	13	25	15	19	19	21
LDD Info, Math	59	50	62	46	44	49
LDD Math, SV	17	25	24	24	24	25
LDD Math, PSI	52	50	57	49	50	50
LDD PC	33	50	40	39	41	42

Effectifs stables

Le bilan des inscriptions administratives pour les L2 et L3 sera transmis lors du prochain conseil.

La campagne pour la rentrée prochaine est d'ores et déjà en préparation :

Campagne Copernic Jurys de diplomation 2022-2023 (Licence et master)



Campagne Copernic pour les jurys : du 14/09 au 03/10

- Jury de diplomation 2022-2023
 - Jury d'Elément de Formation (EF)
 - Jury de mention
- Règlement des études :
 - Les jurys sont nommés par la présidente
 - Ils se réunissent autant que de besoin et a minima deux fois dans l'année
 - Chaque jury est constitué de 3 à 6 membres, dont 1 président
 - Doivent être nommés 15 jours avant la première épreuve

Caractérisation des formations 2022-2023



Campagne Premier Cycle - Ouverture de Copernic du 10/10 au 28/10/2022

- L'Offre de Formation est caractérisée par les informations renseignées en 2021-2021
 - Capacité d'accueil (fera l'objet d'un point lors d'un collège 24/11), Langues de la formation, du jury de recrutement, support pédagogique, Secrétariat pédagogique.
- Le responsable d'EF vérifie / met à jour les caractéristiques
- Le référent définit son processus en interne et valide avant 17/11
 - Composante(s) : modifications possibles avant validation
 - Référent Etablissement : modifications possibles avant validation
- Présentation en collège licence : 24 novembre 2022 (parcoursup L1)
- Vote en CFVU : 5 décembre 2022

Plateforme commune de candidatures en M1



Mise en place pour campagne 2023

- Deux capacités à définir : la capacité totale (hors redoublants) et celle à inscrire sur la plateforme nationale
 - Possibilité de surbooking
- Attendus et Critères généraux d'examen des candidatures sont à fournir :
 - Attendus précis : choix de conserver les attendus génériques proposés l'an dernier
 - Critères généraux d'examen des candidatures : consignes à venir mais un rapport sera à fournir a posteriori comme sur Parcoursup

Nota : ces deux éléments amont et aval garantissent la confidentialité des informations de type algorithme de classement.
- Pas de campagne complémentaire
- Nombre de candidatures possibles par candidat non encore tranché (10 à 15)
- Une période de candidatures en mars et 2 mois et demi d'examen des candidatures avec classement de tous les candidats
-

Plateforme commune de candidatures en M1



Mise en place pour campagne 2023

- Possibilité de mettre hors plateforme les parcours internationaux sur critères validés par le Ministère
 - En discussion :
 - au moins 15 ECTS d'enseignements de formation disciplinaire en langue anglaise (ou étrangère)
 - un dispositif facilitant l'accueil et/ou l'accompagnement des étudiants internationaux
 - Etudes des candidatures sur Inception avec calendrier choisi par chaque formation
- Les étudiants de parcours sécurisés ne sont pas concernés par la plateforme
 - Pour l'inscription de ces étudiants, l'Université devra demander une attestation de démission de la plateforme de candidature nationale
- Les parcours par apprentissage auront un calendrier de réponse spécifique
 - dès mi avril et admission complète à réception du contrat

Caractérisation des formations 2022-2023



Campagne Master - Ouverture de Copernic du 10/10 au 28/10/2022

- L'Offre de Formation est caractérisée par les informations renseignées en 2021-2022
 - Capacité d'accueil, Critères d'examen du dossier, Langues de la formation, Licences conseillées, Plages d'ouverture des candidatures, Intitulé de la bulle de candidature, Composition du jury de recrutement, support pédagogique, Secrétariat pédagogique, Pièces justificatives à fournir par le candidat
- Le responsable d'EF vérifie / met à jour les caractéristiques
- Le référent définit son processus en interne et valide avant 04/11
 - Composante(s) : modifications possibles avant validation
 - Référent Etablissement : modifications possibles avant validation
 - Elle sera consultable par la Graduate School associée
- Le référent indique les EF qui n'ouvriront pas en 2023-2024 avant le 14/11 → mail à VPA
- Présentation en collège master : 17 novembre 2022
- Vote en CFVU : 5 décembre 2022

Caractérisation des formations 2023-2024



- **Master : Informations de caractérisation à renseigner pour votes**
 - Capacité d'accueil
 - Modalités de candidature
 - Périodes de candidatures
 - Jury de recrutement

Vote CFVU puis CA Trouvermonmaster.com
→ 31/12
- Trouvermonmaster → vocation à présenter toute l'offre de formation
 - Des attendus précis pour chaque formation de master : [ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir la formation](#)
 - Le taux de pression au titre de la rentrée 2022 : [rapport entre nombre de candidatures reçues et nombre de candidats admis](#)
 - Le taux d'insertion professionnelle des étudiants
 - Critères généraux d'examen des candidatures

Caractérisation des formations 2023-2024



- Il n'est pas envisagé de modifications de maquettes des EF
 - Hormis double diplôme ou dans le cadre des projets CMA
- Il est possible de proposer pour les M1 et M2 existants des :
 - Demandes de rattachement à une autre mention
 - Ouverture d'un groupe en FA ou en FA
 - Fermeture de la formation
- Les demandes doivent parvenir à VPA collège master **avant le 07/11**
 - Eléments caractérisant la formation (dont nom de mention, opérateurs, partenaires le cas échéant)
 - La justification de la demande d'évolution
 - Les avis des GS et du référent

Dominique Quadri aimerait savoir si, pour les Apprentis, mi-avril 2023 est la limite pour candidater. **Aline Mahé** répond qu'il leur faudra effectivement candidater avant mi-avril.

Olivier Lespinet souhaite savoir si, pour la première année de Masters, c'est au mois de mars au plus tard qu'il faut candidater. **Aline Mahé** répond qu'après cette date les candidatures seront closes. **Olivier Lespinet** est étonné car seuls 5% des dossiers sont présentés en mars, 80% des dossiers parvenant aux départements en juin. Il demande si les étudiants ont été informés quant à ces nouvelles procédures. **Aline Mahé** répond qu'ils devraient être prévenus prochainement sur le fait que les candidatures seront plus précoces. **Olivier Lespinet** aimerait que l'on s'assure que la présentation des Masters durant les JPO se fera bien avant le dépôt des candidatures. Il demande également, au sujet du *surbooking*, s'il s'agit d'un chiffre en amont ou en aval. **Aline Mahé** répond qu'il s'agit de *surbooking* en amont. **Olivier Lespinet** revient sur les inscriptions des étudiants étrangers et demande si Céline Verdanne est le seul contact pour régler leurs problèmes de dossiers (dossiers papiers) et suggère que, pour plus de rapidité, ces dossiers soient regroupés. **Aline Mahé** pense que c'est une bonne idée et donne le nom d'un autre contact au Pôle Relations Internationales : Khalidiouma Sidibe.

Laurent Théodore espère qu'avec cette plateforme le process sera simplifié et que les candidats cesseront d'envoyer des courriels aux responsables de formation. Il s'interroge également sur la communication auprès du collège masters. En effet, il n'a pas vu d'annonces de séminaire pour présenter la nouvelle plateforme. **Aline Mahé** pense qu'un séminaire pourra effectivement être organisé pour la présenter aux collègues.

Serge Edouard intervient pour savoir si les responsables de formations auront la possibilité de voir l'ensemble des vœux de chaque candidat et ce qu'on entend par les sous-vœux. Serge Edouard redoute un afflux de dossiers car il semblerait qu'il n'y aura plus de nombre limité de vœux. Pour **Aline Mahé**, il y aura un nombre limité de vœux et elle ignore ce qu'on entend par sous-vœux. Elle ne croit pas qu'il sera possible de visionner l'ensemble de tous les vœux des candidats. Elle est toujours dans l'attente d'une réponse aux questions relatives à la nouvelle plateforme.

Eric Akmansoy questionne sur l'inscription des apprentis. En effet, l'inscription serait effective à la réception du contrat. S'agit-il du contrat signé ? **Aline Mahé** répond qu'on parle bien de contrat signé. Pour **Eric Akmansoy**, il y a donc un problème sur le portail car y sont considérés comme apprentis les étudiants qui n'ont pas encore signé de contrat. Peut-on donc admettre en cours un aspirant qui n'a pas encore de contrat signé et donc pas de carte d'étudiant ? **Aline Mahé** répond par la négative mais il y aurait dans ce cas la possibilité de s'inscrire en auditeur libre (TP interdits).

Point Pédagogie – Césure Etudiants : Intervention de Karine Steenkeste

L'année de césure n'étant reconnue par l'Université que depuis 2018, il y a trop peu de recul pour en présenter une analyse approfondie. **Karine Steenkeste** présente donc un bilan de la campagne de demandes de césure 2022/2023 qu'elle a géré avec Marie-Claire Daugeron :

L'année de césure reconnue par l'université : à quoi ça sert ?

- **A conserver son statut d'étudiant**

- Etudiant inscrit dans la filière qui l'accueillera au retour de sa césure.
- Statut d'étudiant en césure.

- **A sécuriser son retour à l'université après la césure**

- Place de droit dans la filière dans laquelle l'étudiant est inscrit pendant sa césure.
- Pas besoin de repasser par des candidatures dans des formations.

Qui peut y prétendre ?

Tout étudiant de licence ou de master

- dès lors qu'il est admis dans une formation de l'université à l'année n+1.
- dès lors qu'il n'a pas déjà réalisé une césure au cours de son cycle de formation.

La procédure de demande de césure

- **Prise de contact avec les référents césure de sa composante**

- Explication de la procédure
- Echanges autour du projet
- Relecture du dossier et conseils pour l'étayer, le construire

- **Dépôt d'un dossier de demande de césure auprès de l'université**

- Curriculum vitae
- Descriptif du projet motivé de césure

<https://www.universite-paris-saclay.fr/cesure-universitaire>

- **Examen du dossier par les référents de la composante → Avis**

- **Présentation du dossier par le référent à la commission césure → Décision**

Bilan de la campagne de demandes de césure pour l'année 2022-2023

- **6 commissions césure** (début avril-fin août)
- **51 demandes examinées pour l'UFR Sciences** (45 en 2021-2022)
 - 31 femmes
 - 20 hommes
- **47 demandes accordées**

Karine Steenkeste précise qu'il y a eu davantage de demandes cette année et que les étudiants poursuivent presque toujours leurs études après cette césure. Elle ajoute que, parmi les demandes refusées, 2 ont été déposées par des doctorants qui ne sont pas éligibles (procédure différente par le biais de leur Ecole Doctorale) et 2 pour des étudiants qui ont candidaté pour des formations similaires à celles qu'ils suivent à l'Université.

Profil des projets déposés et retenus – Profil des étudiants

Type de projets	Nombre 2022-2023	Nombre 2021-2022
Voyage	13	9
Stage	11	1
CDD	11	7
Autre formation	4	12
Service civique	3	1
Projet artistique	3	5
Création d'entreprise	2	1
Mandat associatif		1
Volontaire dans les armées		1

Filière d'inscription	Nombre 2022-2023
L1	3
LDD1	3
PCSO	1
PASS	1
LP1	1
L2	5
LDD2	2
L3	4
LDD3	1
M1	8
M2	18

Denis Merlet souhaite connaître le pourquoi de la baisse des demandes « autres formations ». **Karine Steenkeste** explique qu'il s'agissait de demandes d'année de césure à Centrale Supélec. Elle ignore pourquoi il y en a eu peu cette année.

Denis Merlet aimerait également comprendre pourquoi davantage de femmes demandent une césure. Selon **Karine Steenkeste**, ces chiffres s'expliquent par le fait qu'il y a davantage de femmes inscrites en Biologie et que les inscrit.e.s en Biologie sont les plus nombreux à demander une année de césure.

Olivier Lespinet aimerait savoir pourquoi il n'est pas demandé l'avis des responsables de formations afin qu'ils puissent éclairer les étudiants lors des demandes de césures. **Karine Steenkeste** répond qu'auparavant il était demandé aux responsables de formations leur avis mais qu'il a été décidé de ne plus le faire car elles étaient systématiquement refusées par les responsables de certaines formations. Quoiqu'il en soit, l'étudiant demandant une césure ne verra son dossier examiné que s'il a été admis dans l'année supérieure de sa formation.

Point Gate : Intervention de Denis Merlet

Depuis la rentrée, au bâtiment 311, le « Gate » permet d'apporter de l'aide aux étudiants étrangers (visas, logement...). Des représentants de la DVEEC, de la sous-Préfecture, et d'Héberjeunes les y accueillent. Denis Merlet invite les membres du Conseil à inciter les étudiants étrangers qui rencontrent des problèmes à s'y rendre.

Point BPC : Intervention de Denis Merlet

Le bâtiment **IDEEV** a été livré fin janvier 2022 avec le déménagement des 3 laboratoires de recherche - GQE, ESE et EGC – qui s'est achevé au mois d'avril dernier. Il reste encore quelques petites problématiques à régler. **Laurence Mouchard** et **Yann Bertho** sont en charge du suivi des emménagements.

Le bâtiment **Henri Moissan** a été livré le 2 juillet 2022. L'emménagement des départements d'enseignement Masters de Chimie et de Biologie est achevé. La Faculté de Pharmacie a quant à elle emménagé aux mois de juillet et août. L'ICMMO, dont le déménagement a commencé début septembre dernier, devrait être définitivement installé fin octobre 2022 dans le bâtiment Henri Moissan. **Laurence Mouchard** et **Yann Bertho** sont en charge du suivi des emménagements et organisent régulièrement des réunions pour faire le point avec les départements. **Yann Bertho** précise que dans l'ensemble tout s'est bien déroulé malgré quelques soucis mineurs (branchement d'appareillages...) et les cours ont pu démarrer correctement à la rentrée. Deux adresses génériques ont été créées pour la remontée des problèmes, l'une destinée aux services techniques, la seconde destinée à la DAPI pour ce qui des problématiques immobilières. **Denis Merlet**, **Laurence Mouchard** et **Yann Bertho** faisant un point hebdomadaire avec la DAPI et l'EPAURIF, il est également possible de leur faire directement part des problèmes rencontrés dans le bâtiment.

Laurent Théodore souhaite alerter sur le froid qui règne dans l'Amphi C. **Yann Bertho** répond qu'il est prévu d'échanger sur ce problème, dont il ne connaît pas l'origine, lors du point hebdomadaire qui doit se tenir ce jour avec la DAPI. Selon **Olivier Lespinet**, il s'agirait de la soufflerie qui ventile de l'air froid dans l'Amphi. Pour **Yann Bertho**, cette explication est probable. En effet, les bâtiments étant étanches il est nécessaire de les ventiler pour renouveler l'air et il s'agit d'air froid si le chauffage n'est pas allumé. Il semblerait que l'autre Amphi rencontre le même problème.

Olivier Lespinet ajoute qu'il y a un certain nombre de petits dysfonctionnements que les Enseignants-Chercheurs rapportent aux secrétaires pédagogiques car ils ont du mal à comprendre la gestion du bâtiment, les appariteurs leur répondant lorsqu'ils sont sollicités qu'ils n'interviennent que pour les salles de l'UFR de Pharmacie. **Denis Merlet** confirme que le bâtiment doit être géré par l'UFR de Pharmacie mais que les appariteurs doivent intervenir pour l'ensemble des salles du bâtiment Henri Moissan. Pendant la mise en place de cette organisation, en cas de problème, il convient de contacter Sylvie Etienne.

Laure Catala demande les coordonnées des agents de Bouygues, les appariteurs étant dépassés par les problèmes. **Yann Bertho** répond qu'il ne faut en aucun cas faire appel à Bouygues mais à l'ASPEM, ces prestations relevant des services de l'Université.

Laurence Mouchard informe les membres du Conseil que des réunions bimensuelles sont organisées avec la DDGS de l'UFR Pharmacie pour faire un état des problèmes relatifs à l'organisation. Une adresse générique sera sans doute créée pour les recenser et donner des réponses en concertation entre les deux DDGS.

5- Questions diverses : Intervention de Denis Merlet

Frédéric Baudin demandait un point d'information sur les CPJ. **Denis Merlet** explique que les demandes de Chaire de Professeur Junior sont destinées à recruter sur des thématiques pour lesquelles il y aurait des difficultés à recruter des Enseignants-Chercheurs. Le recrutement se ferait pour une période de trois à 6 ans suivie de la titularisation en tant que Professeur.e des Universités, qui se ferait par le biais d'un comité de titularisation. La première campagne de recrutement a été lancée pour 2021/2022. Depuis, il a été demandé de faire remonter les demandes de CPJ pour 2023 en vue de la prochaine CEO qui se tiendra le 28 septembre prochain pour interclasser les demandes. Pour les Départements qui ne souhaitent pas recruter de CPJ, aucune demande ne sera remontée. Le seul changement relatif aux CPJ, depuis le mois de juin, est la publication d'une circulaire le 26 juillet dernier demandant aux Universités les stratégies qu'elles auraient dans les 3 prochaines années sur les CPJ. **Denis Merlet** a proposé aux différents Départements de lui adresser leurs réflexions. **Frédéric Baudin** souhaite en avoir un récapitulatif.

Carole Gaulard intervient pour la Physique. Pour la politique de **2023 : 22 non et 1 oui**. Pour **2024 et 2025 : 15 oui, 7 non et 1 abstention**.

Laure Catala intervient pour la Chimie où le non l'emporte d'une voix pour **2023 : 7 non, 6 oui et 6 abstentions**. Pour **2024 et 2025, le Département se prononcera prochainement**.

Frédéric Roussel intervient pour le Département de Mathématiques qui a décidé qu'il n'y aurait **pas de CPJ pour 2023**. Pour les années **2024 et 2025, les discussions sont en cours**.

Pour ce qui est de l'Informatique, **Dominique Quadri** informe les membres du Conseil que 3 CPJ seront accueillies en janvier prochain (demandes 2021) et qu'il n'y aura **pas de demande pour 2023**. Une **discussion est en cours pour les années à venir**.

Olivier Lespinet intervient pour le Département de Biologie qui a décidé de soutenir **1 demande pour 2023 sous réserve** que le Conseil de Département valide ce projet (Biologie structurale). Cette demande doit être votée ce jour. **Pour les années à venir, la discussion aura également lieu** cet après-midi.

Enfin, pour les Etudes de Sciences & Techniques, **Virginie Fonteneau** informe les membres du Conseil qu'il n'y aura **pas de demande de CPJ pour 2023**. Pour **2024 et 2025, un thème sera remonté**.

Laure Catala et **Frédéric Baudin** souhaitent que soit communiqué, lors du prochain Conseil de la Faculté des Sciences, un bilan sur les candidatures et les profils actés. Denis Merlet répond que ce bilan sera présenté aux membres du Conseil dès qu'il aura tous les éléments pour ce faire. **Frédéric Baudin** voudrait en outre savoir combien de postes CPJ sont prévus pour l'Université. **Denis Merlet** répond qu'il s'agit de 4 postes au maximum chaque année.

Dominique Quadri voulait que soient abordés, d'une part, la question de la restauration sur le plateau et, d'autre part, le nettoyage des vitres et les problèmes de sanitaire au PUIO. En effet, bien qu'il y ait un restaurant CROUS depuis l'emménagement du bâtiment Henri Moissan, les étudiants continuent à se plaindre de la difficulté à se restaurer sur le plateau (problèmes d'accès). **Olivier Lespinet** confirme que les étudiants de biologie se plaignent également (problèmes d'accès, longues queues, pas de micro-ondes...). Il trouve dommageable qu'il n'y ait pas de communication à ce sujet. **Denis Merlet** n'a pas connaissance de ces plaintes à ce jour et précise que tous les points de restauration n'ont pas encore été ouverts. Il propose de rediffuser la communication faite l'an passé sur les points de restauration du plateau. **Yann Bertho** indique que pour ce qui est des sanitaires il convient de s'adresser au STILL et que pour le nettoyage des vitres, c'est la STEM qui intervient.

Christine Marteau ajoute que le nettoyage des vitres se fait sur devis à demander à l'adresse *menage.sciences*. **Dominique Quadri** demande sur quel budget est prise cette dépense, plusieurs départements étant concernés. **Laurence Mouchard** suggère de faire une demande de devis pour tout le bâtiment. Il en sera ensuite débattu entre DDGS sur la répartition des crédits.

Christelle Marlin souhaitait un point d'information sur les mesures de sobriété énergétique prises par la Faculté des Sciences. **Denis Merlet** indique que le Ministère a demandé à toutes les Universités de lui adresser un plan de mesures de sobriété énergétique. Contrairement à l'Université de Strasbourg (vacances rallongées), l'Université Paris-Saclay n'a pour l'instant pas acté de mesures. **Yann Bertho** a eu une entrevue avec la Direction du Patrimoine de l'Université afin de décider d'actions possibles à mener rapidement pour faire des économies d'énergie, sachant que des mesures avaient déjà été prises depuis quelques années (éclairage LED, rénovation énergétique de bâtiments bien que couteuses...). **Tania Bizouarn** demande si la Faculté des Sciences a une idée du coût dû à l'augmentation des prix. **Yann Bertho** n'a pas eu d'information à ce sujet et **Denis Merlet** n'a reçu aucune alerte de l'Université. **Olivier Lespinet** tient à souligner que la solution de l'Université de Strasbourg n'est pas judicieuse car le prix à payer sera à supporter par les étudiants.

Olivier Lespinet voulait que soit abordée la question des fusions prévues pour 2025 par l'Université Paris-Saclay. **Denis Merlet** rappelle que la Présidente de l'Université a annoncé il y a une quinzaine de jours qu'il n'y aurait pas de fusion mais intégration des Universités de Versailles et Evry, chacune d'elles gardant leurs structures avec quelques services mutualisés (doubles Licences...). **Olivier Lespinet** est étonné de l'absence de communication sur ce point, de l'absence de perspective au-delà de 2025. Les Graduate Schools trouveraient cette situation alarmante. **Denis Merlet** vient également d'avoir cette information. Un document sera bientôt diffusé par les Président.e.s des Universités à ce sujet. Denis Merlet ajoute que les formations offertes dans toutes les disciplines restent très intéressantes même s'il n'y a qu'intégration, l'essentiel étant de continuer à travailler ensemble sur le même territoire.

Serge Edouard désirait un point relatif à l'accompagnement des étudiants de l'UFR Sciences en situation de handicap. **Denis Merlet** informe les membres du conseil de l'échange qu'il a eu avec **Emilie Amzallag**, Chargée de Mission Handicap pour l'ensemble de l'UFR Sciences d'Orsay, le nombre d'étudiants en situation de handicap étant de plus en plus important au sein de la Faculté (environ 300). Il a donc proposé un Chargé de Mission Handicap pour chaque département. **Line Duportets** ajoute qu'il n'y a que 2 personnes pour assurer l'accueil des étudiants en situation de handicap et qu'il serait également urgent de remédier à cette situation.

Laurent Théodore souhaitait qu'il soit débattu dans les questions diverses sur la banalisation éventuelle de l'après-midi des pré-JPO, la communication sur les Masters n'ayant pas été idéale ces dernières années. Il conviendrait donc de coordonner les dates entre les différents Etablissements (afin qu'ils ne soient pas programmés à la même date) et de connaître les dates des pré-JPO suffisamment tôt afin de ne pas prévoir de cours lors de cet événement en le banalisant. **Aline Mahé** répond que la date de la future pré-JPO sera communiquée aussitôt qu'elle en aura connaissance. Quant à la banalisation de cette demi-journée, c'est aux responsables de Licences et Masters de la décider.

Christine Marteau fait un point sur des élections partielles à venir au sein du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay. En effet, une élue du Collège A part à la retraite et il n'y a plus de suppléant.e.s sur la liste de ce collège. Le vote électronique pour remplacer cette élue est prévu les 22 et 23 novembre prochains, la date limite de réception des candidatures étant fixée au 14 novembre 2022. Christine Marteau ajoute qu'au mois de juin 2023 seront organisées des élections pour renouveler l'ensemble des membres élus du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay.

Denis Merlet fait un point sur les **prochaines réunions** :

- mardi 11 octobre 2022 à 9 heures : Bureau
- mardi 8 novembre 2022 à 9 heures : Conseil

**La prochaine réunion du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay se tiendra le :
Mardi 8 novembre 2022 à 09h00**